

La Rochefoucauld, le 16 septembre 2021

Le Principal,

à

Mesdames/Messieurs les responsables légaux
des élèves du Collège

Objet CAMPAGNE DES BOURSES DE COLLEGE

Madame, Monsieur,

La campagne des bourses de collège est ouverte et prendra fin **le 21 octobre 2021**. *Passé ce délai aucune demande ne pourra être traitée et les droits aux bourses seront définitivement perdus pour l'année scolaire 2021/2022.*

Elles sont attribuées selon le barème national du ministère de l'Éducation Nationale (voir au dos), prenant en compte **les revenus de l'année 2020** (avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020), tels qu'ils apparaissent à la ligne « **Revenu fiscal de référence** ».

Les demandes de bourses se font **exclusivement en ligne**, par le biais de votre accès au portail « **téléservices** » via l'accès par **Educonnect**. Vous devez utiliser votre propre accès, l'accès par les codes de votre enfant ne vous permettra pas de faire la demande.

Toutefois, actuellement, de nombreux responsables ne parviennent pas à accéder à leur espace Téléservices, en raison d'une panne informatique, qui n'est pas du ressort du collège, et pour laquelle nous ne connaissons pas la date de résolution.

Ainsi, pour les élèves de 6° : un dossier de demande version papier est joint à cette information.

Pour les élèves des autres classes : en cas de problème de connexion, veuillez demander un dossier papier au secrétariat ou à la vie scolaire.

TOUS LES DOSSIERS SONT A REMETTRE AU SECRETARIAT AVANT LE 18 OCTOBRE 2021 (délai de traitement).

⇒ **Un accusé de réception sera remis par le secrétariat lors du dépôt du dossier (envoi par mail lors de la réception de la demande en ligne).**

Pour les familles d'élèves boursiers l'an passé et ayant opté pour la reconduction automatique de la demande de bourse en ligne en 2019 ou 2020, **aucune démarche de leur part n'est nécessaire**. Le collège pourra réinstruire leur demande de manière automatique par l'actualisation des données fiscales.

► Le paiement des bourses s'effectuera **chaque trimestre, à terme échu** (pour les demi-pensionnaires, le montant sera déduit de la demi-pension).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal : F. PINET